

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 29 janvier 2010 portant nomination à la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale

NOR : SASH1030098A

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6121-9, R. 6122-1 à R. 6122-4, R. 6122-7, R. 6122-15 ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2008 relatif aux organismes, institutions, groupements et syndicats représentatifs, admis à siéger à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2008 portant nomination à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale et fixant la composition de la formation plénière ;

Vu la séance du 19 janvier 2010 du Sénat tendant à modifier sa représentation au sein de la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé au titre de l'article R. 6122-4 (2^o) du code de la santé publique, à la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale :

En qualité de membre titulaire : M. LE MENN (Jacky), sénateur d'Ille-et-Vilaine (Bretagne).

En qualité de membre suppléant : M. BARBIER (Gilbert), sénateur du Jura (Franche-Comté).

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 29 janvier 2010.

Pour la ministre et par délégation :

Par empêchement de la directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins :

Le chef de service,

F. FAUCON